

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00426

AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN COLONEL MAREY - APPROBATION DE L'AVP - VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION ET DU COUT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX CONFIES AU MAITRE D'ŒUVRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160721-D20160042611-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161018

2016

AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN COLONEL MAREY - APPROBATION DE L'AVP - VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION ET DU COUT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX CONFIES AU MAITRE D'ŒUVRE

- **RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE**

Principaux objectifs de l'opération

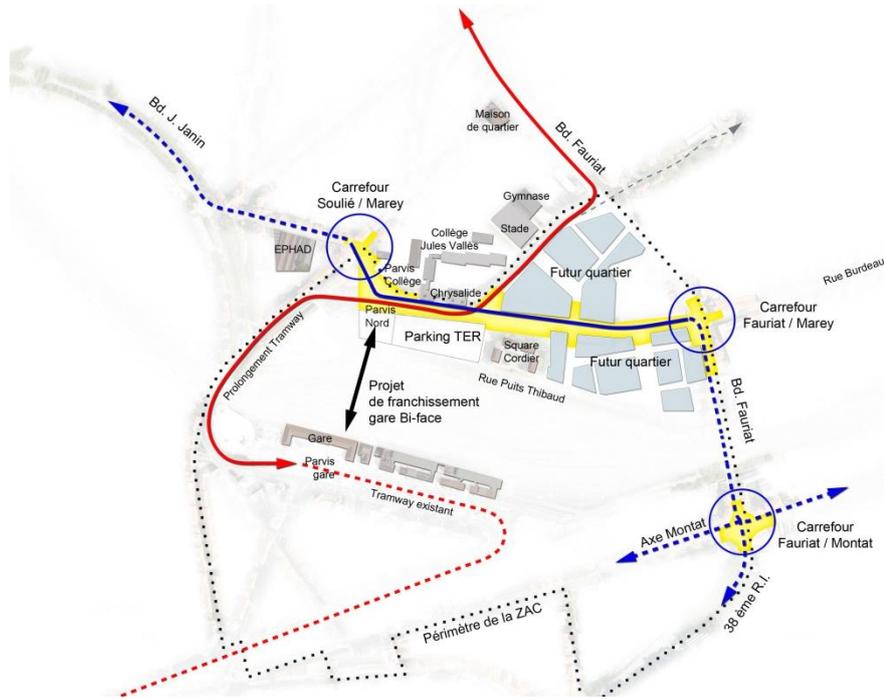
La rue du Colonel Marey doit constituer une voie structurante du futur quartier résidentiel de la ZAC Châteaueux au Nord des voies SNCF. Elle est à ce titre intégrée dans le Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC.

L'aménagement proposera une qualité d'aménagement en cohérence avec les ambitions de la ZAC. Il fera une place importante aux modes doux et aux aménagements paysagers, assurera la sécurité des usagers non motorisés, tout en favorisant la lisibilité du boulevard pour les véhicules. Il sera longé sur une petite partie de son linéaire par la troisième ligne de tramway.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de lisibilité et de fluidité des boulevards urbains de la ville de Saint-Etienne, permettra de créer une liaison efficace entre le boulevard Janin et la rue de la Montat. Il permettra le report des trafics encombrant actuellement l'axe Cugnot-Janin.

Périmètre de l'opération

Le projet de réaménagement, en teinte jaune sur le plan ci-dessous, s'étend sur un périmètre compris entre la rue Puits Thibaud et la rue du Colonel Marey. Il englobe le traitement des carrefours et notamment l'intersection de la rue du Colonel Marey avec le boulevard Fauriat et le carrefour entre la rue de la Montat et le boulevard du 38^{ème} Régiment d'Infanterie.



Déroulement des procédures liées à l'opération

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'aménagement de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain.

En séance du 15 octobre 2015, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a arrêté les modalités et approuvé l'ouverture de la concertation préalable pour cette opération.

La concertation préalable prévue au titre des dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme a été organisée du 29 février au 1^{er} avril 2016.

Par délibération du 28 avril 2016, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a tiré le bilan de la concertation préalable de l'opération et a décidé de poursuivre la mise en œuvre du projet.

Le 15 septembre 2016, le Bureau de Saint-Etienne Métropole s'est prononcé favorablement pour solliciter Monsieur le Préfet de la Loire en vue d'organiser l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération et l'enquête parcellaire.

Avancement des études

Les études d'Avant-Projet ont été conduites dans les conditions suivantes :

- la conception des aménagements urbains et des infrastructures a été réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre EGIS/Atelier Villes et Paysages/Atelier des Vergers, groupement par ailleurs maître d'œuvre du projet de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway,
- les études associées intégrant les contrôles, les reconnaissances, le foncier, et les autres frais du maître d'ouvrage ont été menées par la mission tramway de Saint-Etienne Métropole,

- les réflexions ont été conduites en partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne et les services de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Etienne.

Le maître d'œuvre a rendu, dans les délais contractuels, un Avant-Projet conforme aux attentes du maître d'ouvrage et aux objectifs de l'opération.

Cet Avant-Projet a également été validé par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPA) le 05 octobre 2016 avec des observations (conformément aux dispositions de la convention de partenariat signée avec cet établissement le 23 janvier 2012, relative à la conception et à la réalisation des équipements publics d'infrastructures dans les ZAC de l'Etablissement Public). Les observations sur cet Avant-Projet seront prises en compte au stade des études de Projet.

Il convient donc de procéder à ce stade à la validation de cet Avant-Projet, du programme définitif de l'opération, et du coût prévisionnel définitif des travaux confiés au maître d'œuvre de l'opération.

• CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION A L'ISSUE DES ETUDES D'AVANT-PROJET

Les enjeux d'insertion du boulevard

La rue Colonel Marey, aujourd'hui considérée plutôt comme une voirie secondaire (faible emprise de 12 m), va être requalifiée en boulevard urbain d'entrée de ville depuis Janin vers Fauriat, voyant ainsi son emprise doubler pour atteindre 23,50 m.

Trois séquences distinctes seront aménagées :

- la section située entre le carrefour des rues Soulié - François Albert - Puits Thibaud jusqu'au collège Jules Vallès,
- la section où la ligne de tramway longe le boulevard jusqu'au chemin du Bardot,
- la section entre le chemin du Bardot et le boulevard Fauriat.

Section carrefour Soulié - François Albert - Puits Thibaud au collège Jules Vallès

Dans cette section, le projet de requalification de la rue du colonel Marey est très dépendant de l'image du projet urbain de la ZAC Châteaureux Nord portée par l'EPASE, prenant en compte le projet de retournement de la gare (parvis, débouché de la passerelle modes doux...) et de la reconfiguration de l'îlot en cours de démolition entre les rues Colonel Marey et Puits Thibaud. Dans ce contexte, le projet prévoit :

- de redimensionner le carrefour François Albert / Soulié / Marey,
- de redresser la rue Puits Thibaud et de la redimensionner à 6,50 m,
- de traiter de manière apaisée cette portion entre les deux passages piétons, notamment par une différenciation du matériau de voirie,
- la création de 13 places de stationnement (dépose minute collège) dont 1 PMR dans cette portion apaisée, et une place pour le stationnement des bus,

- la reconfiguration du parvis du collège incluant le déplacement du poste transformateur en limite de la parcelle,
- de développer, sur le parvis, la notion de « continuum » préconisée dans le cadre de la démarche design ayant pour objet de guider les usagers par une ligne au sol vers les principaux attracteurs et équipements.

De son côté, l'aménagement paysager consiste :

- à préserver autant que possible la végétation existante, principalement les arbres remarquables à forte valeur patrimoniale (platanes à l'ouest du centre d'action social de la SNCF, conifères devant le collège Jules Vallès),
- à souligner le boulevard, sur la totalité du linéaire d'ailleurs, par des arbres d'alignement de haut jet pour bien affirmer cette dimension de boulevard,
- d'agrémenter l'espace public par des arbres isolés ou en bosquets de résineux, afin de faire écho aux conifères existants devant le collège Jules Vallès.

Section station Marey au chemin du Bardot

Il s'agit de la courte section où le futur prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway longera le boulevard du colonel Marey jusqu'à emprunter ensuite le chemin du Bardot en direction du quartier du Soleil.

Du Nord au Sud, le profil en travers proposé est le suivant :

- trottoir piéton en enrobé d'une largeur de 2,7 m,
- une bande de 2,00 m dans laquelle alternent stationnement, arbres d'alignement et strate basse composée d'arbustes ornementaux,
- une voirie double sens de circulation d'une largeur de 6,50 m,
- un îlot séparatif de 0,70 m entre la voirie et la plateforme tramway. Cet îlot, réalisé en pavé béton 10 x 10 permet également d'implanter les feux de circulation et/ou signalétique directionnelle,
- insertion latérale de la plateforme tramway d'une largeur de 5,85 m. La plateforme sera délimitée de deux bordures caniveaux en pierre reconstituée de 0,30 m de largeur. Elle sera ici végétalisée,
- un trottoir mixte piétons et cycles en enrobé d'environ 5,00 m de large. La piste cyclable et le cheminement piéton sont séparés par une bande de pavés béton 10 cm x 10 cm de 0,40 m de large, dans laquelle sont implantés les mâts LAC (Ligne Aérienne de Contact).

Section chemin du Bardot au boulevard Fauriat

Le profil proposé est identique à celui décrit précédemment à l'exception de la plateforme tramway qui devient un jardin linéaire puisque n'empruntant plus le boulevard Colonel Marey.

Le jardin linéaire, au droit du futur quartier Stronglight sera rythmé par une alternance entre espaces densément plantés et espaces plus dénudés, entre vues ouvertes et fermées, entre jardins botaniques et petits squares de quartier dans lequel on puisse venir se reposer et échanger.

Les liaisons entre ces différents évènements sont assurées par des pavés béton engazonnés, déjà utilisés dans la ZAC, qui permettent d'assurer une continuité paysagère et végétale.

Assainissement de surface

Dans le cadre de l'aménagement, l'assainissement de surface sera repris afin de correspondre au nouvel aménagement.

La canalisation diamètre 1000 qui traverse la future ZAC de Châteaureux est prévue d'être déviée par l'EPASE.

Assainissement eaux usées

L'aménagement de la rue du Colonel Marey sera mis à profit pour réaliser un réseau séparatif avec la création d'un réseau d'assainissement eaux usées y compris des branchements pour les futurs ilots et un raccordement sur le boulevard Fauriat. Le dimensionnement sera réalisé en PRO avec les données et les plans réseaux des ilots.

Le réseau séparatif actuel servira pour l'assainissement des eaux pluviales.

Eau potable

Un réseau eau potable existe sur la rue Colonel Marey. Ce réseau est composé de deux conduites en fonte : une première de diamètre 500 mm et une seconde de diamètre 100 mm. Ces deux conduites serviront pour l'alimentation des ilots. Un dimensionnement sera réalisé dès que les données des ilots seront connues afin de vérifier si le réseau actuel suffit à alimenter les ilots.

Réseaux secs

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Colonel Marey, le génie civil pour un réseau de télécommunication sera créé avec 6 fourreaux diamètre 110 et des chambres de tirage. Ce réseau pourra servir aux différents opérateurs télécoms (y compris les fibres optiques de la Ville de Saint-Etienne).

Dimensionnement des structures de chaussées

Le dimensionnement des chaussées tiendra compte des contraintes locales du sous-sol. A ce titre, Saint-Etienne Métropole a fait réaliser une étude géotechnique par le BE SIC-INFRA42.

Diagnostic amiante

Les résultats du diagnostic amiante mandaté par la Maîtrise d'ouvrage indique qu'aucune présence d'amiante n'a été détectée dans les enrobés.

Sols pollués

Le rapport sur les sites et sols potentiellement pollués révèle que les sols sont contaminés et recommande :

- de les évacuer vers des centre de traitement ou de stockage adaptés type Installation de Stockage des Déchets Inertes ou Non Dangereux,

- de s'assurer de la compatibilité des terres avec l'usage futur (mesures simples de gestion, analyses des risques sanitaires...) en cas de réutilisation sur site.

Des essais complémentaires permettront de s'assurer de la compatibilité de la réutilisation des terres avec l'usage futur sur site (remblai ou utilisation en couche de forme par exemple).

Les matériaux excédentaires pollués issus des terrassements, seront évacués vers des centres de traitement ou de stockage adaptés.

Les revêtements

Un aménagement réussi consiste à faire coexister l'ensemble des modes de déplacements : il doit aider l'utilisateur par l'utilisation de matériaux, de textures, ou de couleurs différentes, à comprendre avec qui il partage la voie.

Il est toutefois impératif de maîtriser le coût de ces aménagements, dont le choix des matériaux de revêtements de surface est une variable importante.

Dans cet esprit, il est proposé d'opter pour un choix d'une palette de matériaux sobres, permettant une différenciation claire des usages, et adaptés aux contraintes techniques.

Les enrobés (revêtement le plus utilisé dans les aménagements urbains), seront utilisés sur la voirie, les stationnements et sur les trottoirs.

La bande technique et de séparation des voies modes doux sera réalisée en pavés bétons. Les pavés seront également disposés au droit du jardin linéaire sur les zones de repos. L'aspect qualitatif des pavés viendra rythmer et organiser les espaces facilitant ainsi la lecture des usagers. Afin de créer une continuité dans les espaces, les pavés seront tantôt en joint gazon au cœur du jardin linéaire et en joint ciment au droit des bandes techniques.

Mobilier urbain

Au même titre que le végétal et les revêtements, la ligne du mobilier doit s'intégrer parfaitement dans l'environnement local. Elle doit participer à l'identité du projet, tout en respectant l'ensemble des secteurs traversés.

En section courante, le mobilier d'éclairage sera placé la bande technique pavé de 40 cm entre la piste cyclable et le trottoir.

Concernant la gamme en elle-même, le choix s'est porté sur une utilisation de la gamme existante que l'on peut retrouver dans les différents aménagements de la ville de Saint-Etienne. Le fait de plébisciter le mobilier de la ville va permettre d'ancrer le projet dans le territoire stéphanois.

Espaces verts

La palette propose une grande diversité d'essence avec des mélanges de vivaces, de graminées, d'arbustes et d'arbres. Un alignement de *Glédistia triacanthos* au Nord de l'axe viendra structurer la voirie, tandis que sur la partie Sud au niveau du jardin linéaire, un mélange d'essence composé d'arbres tige, de cépées, d'arbustes, de vivaces et de graminées viendra animer et rythmer l'espace.

Eclairage public

Voirie

Dans la rue du Colonel Marey, la hauteur de feu des éclairages de voirie sera de 8 m. Cette hauteur offre le meilleur compromis entre les largeurs d'espaces à éclairer, l'inter distance entre luminaires, l'aspect urbain que l'éclairage doit conserver en lien direct avec la nature des espaces traversés. Les mâts seront principalement implantés en bordure Sud de la voirie.

Les luminaires sont équipés de différents optiques LED (optiques standard, ou voirie large) qui permettent de s'adapter au plus près à chaque configuration de la chaussée, des diverses intersections rencontrées avec les voiries adjacentes et d'optimiser ainsi les espacements et le nombre de candélabres requis.

Piétons - cycles

Ces éclairages sont disposés de manière à favoriser au mieux les échanges nocturnes (accès piétons aux stations, aux espaces publics majeurs, aux activités commerciales). Ils sont essentiellement disposés dans la bande technique pavée qui sépare les cheminements piétons des pistes cyclables.

• DELAIS ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

La concertation préalable s'est achevée le 1^{er} avril 2016.

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'enquête parcellaire, seront conduites en même temps début 2017.

L'arrêté de DUP est envisagé pour mars/avril 2017.

Les travaux d'infrastructure débuteront à l'automne 2017 et se dérouleront en 2018.

• COUTS PREVISIONNELS

Au regard des éléments de programme décrits ci-avant les coûts prévisionnels d'investissement associés à l'opération sont les suivants :

○ Coût prévisionnel définitif des travaux confiés au maître d'œuvre

Le coût prévisionnel définitif des travaux confiés au maître d'œuvre est fixé **à 3 084 k€ HT (valeur janvier 2015)**. Il se décompose de la façon suivante :

<i>Nature de la dépense</i>	<i>€ HT</i>
Travaux préparatoires	107 000
Terrassements & démolitions de voirie	397 505
Traitement de terres polluées	107 000
Assainissement de surface	184 040
Structure de chaussée et trottoirs	311 798

Bordures	245 458
Revêtements	503 970
Signalisation lumineuse de trafic	92 020
Réseaux secs	295 427
Génie-civil	10 165
Signalisation H&V	21 400
Espaces verts	306 341
Eclairage public	148 195
Mobilier urbain	139 207
Carrefour Montat	214 000
Total	3 083 526

Le coût prévisionnel définitif des travaux est supérieur au coût prévisionnel provisoire des travaux qui était fixé dans le contrat du maître d'œuvre à 2 860 000 € HT. Le dépassement représente 223 526 € HT (soit + 7,81 %).

Cette augmentation par rapport au coût prévisionnel provisoire (C₀) fixé au stade du programme de l'opération s'explique par :

- la prise en compte du coût de traitement des terres polluées,
- l'emprise d'intervention plus importante que celle prise en compte au stade du programme de l'opération, intégrant notamment le parvis du collège Jules Vallès et le carrefour Soulié/F. Albert/Puits Thibaud,
- les préconisations du géotechnicien concernant le dimensionnement des structures de chaussées au regard de la prise en compte des risques miniers.

○ **Coût prévisionnel global de l'opération**

Le coût prévisionnel global de l'opération d'aménagement de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain est fixé **à 4 001 k€ HT (valeur 2015)**.

Il comprend l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'opération et au bon fonctionnement des ouvrages.

Il se décompose de la façon suivante :

Nature de la dépense	€ HT
Maîtrise d'œuvre	214 000
Travaux	3 084 000
Foncier et frais du maître d'ouvrage	366 000

Provisions pour aléas	337 000
Total	4 001 000

○ **Recettes prévisionnelles**

Conformément aux dispositions du PEP de la ZAC Châteaureux, l'EPA participe financièrement aux travaux d'aménagement de la rue Colonel Marey en boulevard urbain. Cette participation est calculée sur une base de 33,33 % du montant des travaux et honoraires des aménagements prévus sur le linéaire de la rue Colonel Marey ainsi que ceux relatifs au carrefour Montat/Fauriat. Sur la base de ces éléments, la participation financière de l'EPA est fixée à **1 050 k€**.

Les élus ont accès au dossier d'Avant-Projet à partir de la plateforme collaborative à l'adresse suivante, à compter de la date de la convocation du Bureau :

<http://collaboratif.agglo-st-etienne.fr/tramway/default.aspx>

Le dossier est également consultable en version papier au 4^{ème} étage du site Grüner, Mission Tramway.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide l'Avant-Projet et le programme associé à cette opération pour un montant global de 4 001 k€ HT, intégrant le coût prévisionnel définitif des travaux confiés au maître d'œuvre fixé à 3 084 k€ HT,**
- **décide la poursuite de l'opération,**
- **prend acte de la participation financière de l'EPASE à cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU